VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mary Love, veuve d'Albert Powlless.

No 94,137—Cour Civile de District. Paroisse d'Orléans—Division B

Corps de logis double, Nos 2320-22 rue Ste-Anne, entre Miro et Tonti.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd.—Leonard L. Stern, encanteur.—JEUDI, le 1er décembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte à la Nouvelle-Orléans, Lee, le 20me jour d'octobre 1910, et le jugement lu et signé en cour ouverte à la Nouvelle-Orléans, Lee, le 26me jour d'octobre 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet 161, (autrefois 7) borné par les rues Constance, Laurel, Delachaise et l'avenue Louisiana, désigné comme lot No 19, mesurant 35 pieds, 1 pouce et 6 lignes de face à la rue Constance, la même largeur dans le fond, sur 129 pieds de profondeur entre lignes parallèles; ledit lot est désigné par la lettre O, sur un devis d'arpentage par Edgar Pilié, daté du 24 août 1910.

Les améliorations sur ladite propriété portant les nos municipaux 3426-28 rue Constance et comprenant un cottage double retiré de la banquette et contenant de chaque côté 6 chambres, hangar, galerie, etc., chaque côté, loué $12 par mois chaque côté.

2. Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, située dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite et contiguë, désignée par la lettre E sur le devis d'arpentage ci-dessus mentionné, laquelle est composée de la plus grande partie du lot 21 dudit ilet, la dite portion de terre mesurant 23 pieds 10 pouces et 3 lignes de face à la rue Constance, la même largeur dans le fond, sur 129 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations portant le No municipal 3436 rue Constance et comprenant un cottage simple retiré du trotteur et contenant galerie, 6 chambres, hangar, connexion d'eau et d'égout, etc., loué $14 par mois.

4. Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, située dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite et contiguë, désignée par la lettre F, sur le devis d'arpentage ci-dessus mentionné, et est composée de la plus grande partie du lot 22 et d'une portion du lot 21 du dit ilet. La dite portion de terre mesurant 24 pieds, 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Constance, la même largeur dans le fond sur 129 pieds de profondeur et façade à la rue Delachaise et entre lignes parallèles.

Les améliorations sur ladite propriété portant les Nos municipaux 3428-30 rue Constance et comprenant un très bon cottage double retiré du trotteur et contenant de chaque côté, galerie sur le devant, 5 chambres, office, hangar connexions d'eau et d'égout, etc., et loué $15 par mois chaque côté.

La première, deuxième, troisième et quatrième propriété ci-dessus décrites étant la même que celle acquise par Henry Dommenfelser par achat le 3 janvier 1867 enregistré en le livre des transferts "A" Paroisse de Jefferson, folio 642.

5. Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, située dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, contiguë, désignée par la lettre A sur le devis d'arpentage ci-dessus mentionné et étant la plus grande partie du lot 17 dudit ilet; ladite portion de terre commençant à une distance de 128 pieds de face sur l'avenue Louisiana et la rue Constance, et mesurant 23 pieds 2 pouces de face à la rue Constance, la même largeur dans le fond sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant le cottage simple connu comme le No 3418 rue Constance et ayant une galerie sur le devant et le côté, 6 chambres, office, hangar, lavoir, connexion d'eau et d'égout, etc., et loué $17 par mois.

5. Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Marengo, Constantinople, Chestnut et Collège (autrefois Plaquemine), désigné comme lot 2, et mesure 31 pieds 10 pouces de face à la rue Marengo sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations portant les Nos municipaux 1105-07 rue Marengo et comprenant un cottage double retiré de la rue, et contenant 3 chambres, chambre de hangar, hangar au fond du terrain, connexions d'eau et égout, etc., et se loue $9.00 par mois de chaque côté. Ladite propriété a été acquise par Henry Dommenfelser le 19 octobre 1861, Reg. C. O. B. 116, folio 40.

6. Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilège y appartenant situés dans le Cinquième District de cette ville, dans l'Ilet No 20, autrefois No 2, borné par les rues Olivier, Delamonde et Verret et l'avenue Pélican, anciennement rue Peter, désignés par les Nos 30 et 31, mesurant chacun 21 pieds 6 pouces de face à la rue Olivier sur 174 pieds de profondeur, ledits lots sont aussi désignés sur le plan officiel d'Alger comme lots 13 et 14 dudit ilet. Les améliorations portant les Nos municipaux 219-21 rue Olivier et comprenant un splendide cottage retiré du trottoir et contenant de chaque côté 5 chambres, galeries devant et sur le côté, chambre à bain d'un côté, égout et connexions d'eau, bon hangar dans la cour. Ladite propriété fut acquise par Dommenfelser le 28 octobre 1874, Reg. O. C. B. 103, folio 524.

10. Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, situés dans le Cinquième District de cette ville, dans l'Ilet No 26, borné par les rues Olivier, Delaronde, Verret et l'avenue Pélican anciennement la rue Peter désignés par les Nos 28 et 29, qui mesurent chacun 21 pieds 6 pouces de face à la rue Olivier sur 174 pieds de profondeur entre lignes parallèles; et lesdits lots sont aussi désignés sur le plan officiel d'Alger comme lots 15 et 16 du dit ilet.

Les améliorations de ladite propriété portent le No municipal 231 rue Olivier et comprennent une splendide résidence simple à deux étages, retirée de la rue ayant galeries de devant et de côté à chaque étage et contenant hall salons doubles, salle à manger, cuisine, chos quatre chambres à coucher, escalier devant et derrière, égout et connections d'eau, bâtiment extérieur, etc.

Laquelle dite propriété a été acquise par Henry Dommenfelser, le 20 janvier 1876, Reg. C. O. B. 106, folio 295.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance payable en un an deux ans, avec intérêt à sept pour cent par an, lien de vendeur et toutes les clauses de sécurité, les actes de vente devant être passé pardevant Robert E. O'Connor, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes d'Etat en plus et au dessus du prix de l'adjudication. L'acquéreur n'ayant droit aux loyers que du jour où sera daté l'acte de vente. Un dépôt de dix pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

STROUBACK, STERN & GUMBEL Ltd., Encanteurs.

Robert O Connor, avocat du demandeur.
McCleskey et Benedict, avocats du défendeur.
30 oct—30—nov—6 13 20 27—déc 1er,

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

2418 RUE BOURBON.

Cottage simple contenant trois chambres. Dépendances de la Succession de Veuve Pierre Tarride. No 90,582—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C

PAR RAMSEY & DANZIGER, Claude A. Ramsey, Encanteur. Bureau No 341 rue Carondelet — JEUDI, le 15 décembre 1910 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté du 24 octobre 1910 et signé du 9 novembre 1910 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre A de l'Ilet borné par les rues Bourbon, Roman, Derbigny et St-Antoine, sur le devis arpentage J enregistré d'après lequel devis ledit lot mesure dix neuf pieds six pouces de face à la rue Bourbon sur cent vingt-six pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1910, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et devant payer pour l'acte de vente par devant B. J. Daly, notaire; 10 0/0 de dépôt requis au moment de l'adjudication

A. D. Danziger, B. J. Daly, avocats.
13 nov—13 20 27—déc 4 11 15

H. B. Rennyson.

ANNONCE JUDICIAIRE

TROIS COTTAGES SIMPLES

Au plus fort enchérisseur sans limite ni réserve.

1515-17 rue Marigny, entre Claiborne et Robertson, comprenant 4 chambres de chaque côté 4 toilettes plâtrées, portes à coulisses, etc., loué $20 par mois.

2234-36 rue Bourbon, entre Derbigny et Claiborne, comprenant 8 chambres et cabinet de chaque côté rez-de-chaussée grands cour sur le devant, loué $12 par mois.

1242-44 avenue St-Bernard, entre St-Claude et Marais, comprenant 8 chambres et 4 cabinets de chaque côté, loué $14 par mois.

A l'encan JEUDI, le 8 décembre 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi.

Conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans No 94,246 dans l'affaire de la succession de Mary P. Healy, et d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Div C, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 92,573, dans l'affaire de la succession de Margaret Pendergast, les deux ordres datés du 4 novembre 1910, le président de vendre à l'encan JEUDI, le 8 décembre 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre A de l'Ilet borné par les rues Bourbon, Roman, Derbigny et St-Antoine, sur le devis arpentage J enregistré d'après lequel devis ledit lot mesure dix neuf pieds six pouces de face à la rue Bourbon sur cent vingt-six pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1910, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et devant payer pour l'acte de vente par devant B. J. Daly, notaire; 10 0/0 de dépôt requis au moment de l'adjudication

A. D. Danziger, B. J. Daly, avocats.
13 nov—13 20 27—déc 4 11 15

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du Sugar Planters' Journal and Directory of Louisiana Sugar Planters,

Incluant Listes d'Abonnements Contrats pour Annonces, Types, Cabinets, etc.

A. B. Gilmore vs Dr Victor L. Gilmore et als. No 90 326, Cour Civile de District, Div. "E."

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd Léonard L. Stern, encanteur — A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, MARDI, le 29 novembre 1910, à midi en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 25 février 1910 et signé en Cour ouverte le 2 mars 1910, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, ainsi de la Cour Suprême de la Louisiane, rendu le 17 octobre 1910 il sera vendu à l'enchère publique, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Toutes les affaires ci-dessus mentionnées d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Devant être vendu comme journal faisant des affaires pour du comptant.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

Charles Rosen, H. M. Robberts, avocats.
17 nov—17 20 27 29

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Peter Tome.

No 94,735—Cour Civile de District.

JEUDI, le 8 décembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Conformément à un ordre de l'Hon. la Cour Civile de District rendu dans l'affaire ci-dessus mentionnée et intitulée, le 4 novembre 1910, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés, comme suit—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet No 484, borné par les rues Thalie, Derbigny, Erato et nommé, désigné comme lot No 5 sur un plan par D. N. Brennan, député-voyer de ville, daté du 4 mars 1896, annexé à un acte de vente par Solomon Reimach à Benjamin N. Rider, passé pardevant Ben Ory, notaire en cette ville, le 28 avril 1898, d'après lequel plan le dit lot mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Delabigny sur une profondeur de 121 pieds 4 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles.

Conditions— Un tiers en plus comptant et la balance, s'il y en a, payable en un et deux ans après la date avec 6 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement l'acquéreur devant faire un dépôt de 20 pour cent avec l'encanteur au moment de l'adjudication. L'acte de vente devant être passé pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

GEO. ST-PAUL, Encanteur.

Emile Pomès, avocat.
9 nov—9 13 20 27—déc 4 8

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE

COUPE DANS LE TROISIEME DISTRICT.

COTTAGE DOUBLE, NOS 826-830 RUE INDEPENDANCE.

COTTAGE DOUBLE NOS 821-823 RUE BARTHOLOMEW.

SUCCESSION DE MARTIN KRANZ ET JOHANNA HENNNING, SON EPOUSE

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No 94,051

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO—W. H. Fitzpatrick, Encanteur—Bureau No 338 rue Carondelet—MARDI, le 13 décembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, lu et rendu en cour ouverte le 31 octobre 1910, le jugement signé en cour ouverte le 7 novembre 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante sera vendue, à savoir:

Premier—Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'Ilet borné par les rues Bartholomew, Bourgogne, Massaï et Dauphine, Troisième District, mesurant trente et un pieds onze pouces et cinq lignes à la rue Bartholomew, sur cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété que le défaut Martin Kranz avait acquis par achat pendant la communauté qui existait entre lui et son épouse de Talma Coffy en Cotron et Stanislaus Coffy en Cotron, par acte passé pardevant T. Cuvillier, notaire, le 7 août 1869, Reg. T. Hypothèques, folio 270. Les améliorations comprenant un cottage double en deux étages, contenant deux chambres et cuisine de chaque côté comme Nos 821-823 rue Bartholomew.

Deuxième—Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 1 de l'Ilet No 8, borné par les rues Dauphine, Congress, Bourgogne et Indépendance, sur un plan par C. A. De Armas, daté du 15 avril 1853, et déposé en l'étude de F. R. Lorenche, ancien notaire, comme plan 23 du livre de plans I, ledit lot mesurant en mesure américaine, trente pieds quatre pouces et une ligne sur cent cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par le défunt Martin Kranz par achat, pendant la communauté qui existait entre lui et son épouse, de Anna Kenny, veuve de James Harley et William Hartley, par acte passé pardevant A. J. Lewis notaire, le 28 octobre 1873 livre des transferts 104, folio 40. Les améliorations comprenant un cottage double, contenant deux chambres et cuisine de chaque côté, connue comme Nos 826-830 rue Indépendance.

Conditions—Une moitié en plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit de un an et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur, faits par lui à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité; 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au profit des billets, et de payer au-dessus et en plus du montant de son enchère, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles dans l'année 1910, et de déposer avec l'encanteur 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication. Les loyers et revenus de la propriété ne devant appartenir à l'acquéreur de la propriété qu'à partir de la date de l'acte de vente et devant être passé pardevant J. V. Guillotte, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Joe E. Walton, avocat.
12 nov—12 13 20 27—déc 4 11 13

50 YEARS EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &c.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison-Cottage Simple

Dans le Quatrième District

No 2826 RUE SARATOGA.

Succession de William H. Krone.

No 412, Vingt-Sixième Cour Judiciaire de District de la Louisiane pour la paroisse de St-Tammany.

PAR FITZPATRICK DUNN REALTY Co., W. H. Fitzpatrick, Encanteur — bureau No 338 rue Carondelet MARDI, 20 décembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon T. M. Burns, juge de la Vingt-Sixième Cour de District Judiciaire de la Louisiane pour la paroisse de St-Tammany, rendu, signé et enregistré en ce bureau le 10 novembre 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante sera vendue—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Saratoga (autrefois St-Patrick), Bud Rempart (autrefois St-Denis), Sixième et Washington, désigné comme No 13, sur un certain plan dressé par H. Moelhausen, architecte et voyer, daté du 2 juillet 1846 et déposé en l'étude de W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, pour références dans le livre des plans No 1. Ledit lot de terre mesure trente pieds de face à la rue Saratoga sur une profondeur de cent cinquante pieds, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par ledit William H Krone par acte d'achat de la Commercial Homestead Association, pardevant Fred Zengel, notaire, le 21 mars 1895, enregistré dans le livre des transferts 158, folio 257. Les améliorations comprenant un cottage simple contenant environ 5 chambres, cuisine, hangar avec écurie, etc.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant faire 10 0/0 de dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication et payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes exigibles après l'année 1910. Les loyers devant être collectés et retenus par le vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Jos. F. Walton, notaire.

J. F. Pierson, avocat.
17 nov—17 20 27—déc 4 11 18 20

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE,

Propriétés du Troisième District.

DEUX TERRAINS

Sur l'avenue des Champs-Elysées,

ET 12 MAISONS

Sur la rue Vertu.

SUCCESSION DE AMBROSE KUHN, Sr

No 94,035—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL.—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 15 décembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 7me jour de novembre 1910 et signé le 9me jour de novembre 1910, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

(1) Deux certaines lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos neuf et dix, de l'Ilet No 1328, borné par l'avenue Champs-Elysées, les rues Français, Dorgenois (autrefois Magistrat) et Moskeblave (autrefois Verte). Les dits lots sont contigus et mesurent chacun trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à l'avenue Champs Elysées, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent six pieds, six pouces et sept lignes entre lignes parallèles.

(2) Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, située dans le même District et même ilet que la propriété ci-dessus décrite mesurant quatre-vingt-seize pieds et six pouces à la rue Moskeblave (autrefois Verte), la même largeur dans le fond, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent six pieds neuf pieds dix pouces et trois lignes, et est composée du tout de lots originaux cinq, six et sept.

Lesquels dits lots numéros cinq, six, sept, neuf et dix sont ceux achetés par ledit défunt Ambrose Kuhn, Sr, pendant la communauté qui existe avec son épouse pré-décédée Seghie Fatterer de Pauline Fourenda, par acte passé en l'étude de Félix J. Dreyfous, notaire, le 19 juin 1893, enregistré en le livre des transferts 147, folio 436.

Les améliorations sur la propriété deuxièmement décrite consistent de deux rangées de maisons, une rangée comme par les numéros 2157-2167 rue Verte et consiste de six maisons ayant deux chambres chacune, une autre rangée immédiatement dans le fond du ci-dessus consistant de six maisons de deux chambres chacune.

Conditions—Comptant Dix pour cent comptant requis au moment de l'adjudication; l'acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur et des acquéreurs, les taxes de 1910 devant être payées par l'acquéreur et les acquéreurs, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication.

Avocats:
W. S. Parkerson,
Etering Parkerson,
F. J. Dreyfous,
H. D. De Ligier.
13 nov—13 20 27—déc 4 11 15

Freed & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Martin Cash.

No 94,679—Cour Civile de District, Div. E. Hon. George H. Théard.

A L'ENCAN, MERCREDI, LE 30 Nov. 1910.

Maison Simple à Deux Etages, No 1227 rue Howard, entre les rues Erato et Clio.

PAR A. A. FREED, Encanteur—A midi, à la Bourse d'Essai des Propriétés Foncières de Freed, No 914 rue Gravier, en vertu d'un ordre signé le 25 octobre 1910, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District Div. E, nous vendrons la propriété ci-après décrite comme suit, à savoir—

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, située dans le Premier District, l'Ilet borné par les rues Howard, Erato, Clio et Freret, désigné par la lettre X sur un arpentage fait par G. De Armas, voyer le 21 octobre 1910, et mesurant environ 20 pieds de face à la rue Howard sur 126 pieds 7 pouces et 8 lignes de profondeur, sujet au droit de passage en faveur du lot C, contigus à une allée de 3 pieds de largeur sur 71 pieds de profondeur.

Conditions— Comptant. L'acquéreur doit payer tout l'acte de vente pardevant Joe Lauten Schlosser, notaire, et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

FREED & CO.,
Encanteurs et Agents de Propriétés Foncières,
914 rue Gravier, près Baronne.
30 oct—30—nov 6 13 20 27 29

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de A. K. Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 74,700 — Division C. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont en peuvent en avoir) pour lesquelles le troisième compte provisoire présenté par Mary E. Miller, Veuve de A. K. Miller, exécutrice testamentaire de cette succession, ne saurait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Rice & Montgomery, avocats.
20 nov—20 24 29

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

Louis C. Spear & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés de Valeur Améliorée et Vacante

DANS LE DEUXIEME DISTRICT,

CHARMANT COTTAGE DOUBLE, Nos 2405 et 2407 rue Hôpital.

sur un Terrain Mesurant 36 Pieds, 10 Pouces et 7 Lignes, sur 125 Pieds, 9 Pouces de Profondeur.

UN GRAND TERRAIN sur l'Avenue Claiborne, entre les rues St-Philippe et Ursulines, Mesurant 30 Pieds à l'Avenue Claiborne, sur 85 Pieds de Profondeur.

SUCCESSION DE EUGENIE CROZAT.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D. No 93,407

PAR LOUIS C. SPEAR & Co.—Louis C. Spear, Encanteur — Bureau 825 rue Union, il sera vendu, MERCREDI, le 14 décembre 1910 à midi, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en cour ouverte le 31 octobre 1910, et ledit jugement signé en cour ouverte le 7 novembre 1910, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans dans l'Ilet No 206, borné par les avenues Claiborne et Ursulines et les rues St-Philippe et Derbigny, lequel lot commence à une distance de 61 pieds et huit pouces de l'encoignure des avenues Claiborne et Ursulines et mesurant Trente pieds et quatre pouces de face à l'avenue Claiborne, sur une profondeur de Quatre-vingt-cinq pieds, entre lignes parallèles, d'après un devis annexé à un acte passé pardevant A. Doriocourt, ancien notaire en cette ville, le 30me jour d'avril 1855, ledit lot étant désigné comme No Trois.

Etant la même propriété que ladite défunte, Mlle Eugénie Crozat a acquise par achat de la People's Homestead Association, par acte passé pardevant Bussière Rouen, notaire en cette ville, daté du 24 avril 1909, enregistré en le Bureau des transferts, livre 227, folio 130.

Les améliorations consistent d'un cottage double avec pinceaux chambres de chaque côté, cabinets, citernes, etc.

Conditions—Comptant sur adjudication. Les actes de vente devant être passés pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs.

13 nov—13 20 27—déc 4 11 14

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE JEUDI, 8 DECEMBRE 1910

Succession de Mme Mary Clark.

No 94,734—Cour Civile de District, Division E.

Cottage Double de Valeur

Nos 2121-23 RUE DU CANAL,

(Entre Johnson et Galvez.)

Devant être vendu à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans No 311 rue Baronne, à midi.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur—En vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard juge de la Cour Civile de District, Division E dit et signé du 4 novembre 1910, et à moi adressé, j'offrirai en vente à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, à midi, la propriété ci-après décrite:

Une certaine portion de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Canal, Iberville, Galvez et Johnson, mesurant trente-trois pieds de face à la rue du Canal sur cent quatorze pieds de profondeur entre lignes parallèles, ladite portion de terre étant désignée par la lettre A sur un devis annexé ci-après mentionné à un acte passé pardevant C. J. Théard, notaire, et est formée du lot No 2 et partie du lot No 3.

Ainsi que partie de terre dans le fond de la propriété ci-dessus décrite désignée par la lettre B, sur un devis ci-dessus mentionné à une distance de cinquante trois pieds (53) six (6) pouces de la rue Galvez, mesurant quarante sept pieds (47) six pouces (11) et quatre (4) lignes sur une ligne parallèle à la rue du Canal, et vingt-neuf pieds, cinq pouces, sur une ligne parallèle à la rue Galvez, et est partie du lot No 4, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant, l'acte de vente devant être passé pardevant Scott E. Beer, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant payer les taxes de l'Etat de 1910, et neut faire un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGHER, Encanteur,
444 Bâtisse Audubon.

Chas Rosen avocat
6 nov—6 13 20 27—déc 4 8

AVIS AUX CREANCIERS.

J. J. Gasin vs Gasin Sash Door Blind and Lumber Mfg Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 87,570—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette société et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont en peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par S. W. Stafford, recevoir dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — H. W. Robinson, avocat.
24 nov—24 27—déc 3

In re Liquidation de A. Marx Picture Frame Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 92,956 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont en peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Alphonse Marx et Arthur Marx, liquidateurs de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Edgar M. Cahn, avocat.
22 nov—22 26—déc 1

Mme H Schwartz vs E. G. Schwartz Lumber Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 76,403—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont en peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Edward M. Robbert, recevoir dans cette affaire ne saurait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — E. M. Cahn, avocat. 16nov—15 19 24

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Barbara Meiderich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 91 990—Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont en peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank L. Heiderich et David J. Heiderich exécuteurs testamentaires de cette succession, ne saurait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—W. F. Brewer, avocat.
16 nov—16 20 25

Garland Wolfe & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE JOSEPH CATALANO.

COTTAGE DOUBLE 716-18 RUE EGANIA

Nouveau "Shop" avec Plancher en Ciment, rue Royale, coin Egania.

Terrain mesurant 4 rue Chartres, entre Lizardi et Lizardi.

Vente MARDI, le 13 décembre 1910.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, dossier No 93,908, signé le 9 novembre 1910 par l'Hon E. K. Skinner, juge, j'offrirai en vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, à midi MARDI le 13 Décembre 1910, les propriétés foncières ci-après décrites, à savoir—

1° Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No 195, borné par les rues Egania, Lizardi, Royale et Dauphine, désignés par les numéros un, deux et trois, mesurant ensemble cent soixante pieds sur la rue Egania sur quatre-vingt-seize pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tout les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, et désigné comme lot No 2, de l'Ilet No 118, borné par les rues Royale Forstall, Chartres et Lizardi et mesurant vingt-six pieds quatre pouces et quatre lignes de face à la rue Chartres, sur cent vingt pieds huit pouces et une ligne entre lignes parallèles, lequel dit lot de terre devant être pris à une distance de vingt six pieds quatre pouces et quatre lignes de l'encoignure des rues Chartres et Forstall.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur en des acquéreurs; la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, à leurs propres ordres et par eux endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles